

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROTHOIS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur André GORENFLOS, Maire.

*Étaient présents : Mrs. GORENFLOS André, LETELLIER Laurent, CARBONNAUX Augustin, DELACROIX Patrick, GRAVELLE Maxime, CARPENTIER Cyrille.
Mmes. GODBERT Marie-Ange, GORENFLOS Linda, BRAYS Josée.*

Était absente excusée : Mr. BRAYS Jean-François donne pouvoir à Mme. BRAYS Josée.

Était absent non excusé : Mr. DOLIGER Bastien.

Secrétaire de séance : Mme. GODBERT Marie-Ange.

Adoption du compte rendu de la séance du 02 Décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 02 Décembre 2023 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

Délibération pour institution de la taxe d'aménagement, fixation du taux et institution d'exonération

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;*
- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;*
- d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.*

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n°2021/1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L.331-15 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

***Décide** d'instituer la taxe d'aménagement.*

***Décide** [Taux de droit commun] de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire de ROTHOIS.*

***Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.*

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes permanent au titre de l'année 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de la CCPV relatif à une convention constitutive de groupement de commandes permanent pour l'année 2023.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

-De l'autoriser à signer la convention constitutive de groupement de commandes permanent pour l'année 2023 par la CCPV ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération concernant l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois ainsi que du Pays de Valois au SE60

Monsieur le Maire expose que :

-La Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ».

-La Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ».

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

-APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

Délibération pour restauration de la façade de la mairie ainsi que d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de restaurer la façade de la mairie ainsi que d'un bâtiment communal.

Une demande de devis a été effectuée auprès d'une entreprise :

-Chantiers en Picardie-Verte, pour un montant total de 3500€ TTC concernant la restauration de la façade de la mairie, ainsi qu'un montant total de 4000€ TTC concernant la restauration de la façade du bâtiment communal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les devis de l'entreprise Chantiers en Picardie-Verte, et autorise Monsieur le Maire à signer également la convention de partenariat.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter le Département de l'Oise afin d'obtenir une subvention concernant la création d'un terrain de jeux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de création d'un terrain de jeux.

Une demande de devis a été effectuée auprès de cinq entreprises, dont trois ont fourni une offre complète, à savoir :

-L'entreprise ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITES, pour un montant total de 80 090€ HT soit 96 108€ TTC (répartie en deux devis) ;

-L'entreprise CASAL SPORT, pour un montant total de 95 956,52€ HT soit 115 209,82€ TTC (répartie en deux devis, l'un de l'entreprise CASAL SPORT, l'autre de l'entreprise OISE TP) ;

-L'entreprise RENOV'SPORT, pour un montant total de 125 441,98€ HT soit 150530,38€ TTC (répartie en deux devis, l'un de l'entreprise RENOV'SPORT, l'autre de l'entreprise OISE TP).

Les deux devis restant, fournis par les entreprises AGORESPACE et SAE, n'ont pu être étudiés par le Conseil Municipal car ils sont arrivés tardivement et incomplets.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CASAL SPORT (détaillée ci-dessus) et autorise Monsieur le Maire à signer les devis, ainsi qu'à solliciter le Département de l'Oise pour l'octroi d'une subvention.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter la DETR afin d'obtenir une subvention concernant la création d'un terrain de jeux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de création d'un terrain de jeux.

Une demande de devis a été effectuée auprès de cinq entreprises, dont trois ont fourni une offre complète, à savoir :

-L'entreprise ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITES, pour un montant total de 80 090€ HT soit 96 108€ TTC (répartie en deux devis) ;

-L'entreprise CASAL SPORT, pour un montant total de 95 956,52€ HT soit 115 209,82€ TTC (répartie en deux devis, l'un de l'entreprise CASAL SPORT, l'autre de l'entreprise OISE TP) ;

-L'entreprise RENOV'SPORT, pour un montant total de 125 441,98€ HT soit 150530,38€ TTC (répartie en deux devis, l'un de l'entreprise RENOV'SPORT, l'autre de l'entreprise OISE TP).

Les deux devis restant, fournis par les entreprises AGORESPACE et SAE, n'ont pu être étudiés par le Conseil Municipal car ils sont arrivés tardivement et incomplets.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CASAL SPORT (détaillée ci-dessus) et autorise Monsieur le Maire à signer les devis, ainsi qu'à solliciter la DETR pour l'octroi d'une subvention.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter la Région Hauts-de-France afin d'obtenir une subvention concernant la création d'un terrain de jeux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de création d'un terrain de jeux.

Une demande de devis a été effectuée auprès de cinq entreprises, dont trois ont fourni une offre complète, à savoir :

- L'entreprise ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITES, pour un montant total de 80 090€ HT soit 96 108€ TTC (répartie en deux devis) ;
- L'entreprise CASAL SPORT, pour un montant total de 95 956,52€ HT soit 115 209,82€ TTC (répartie en deux devis, l'un de l'entreprise CASAL SPORT, l'autre de l'entreprise OISE TP) ;
- L'entreprise RENOV'SPORT, pour un montant total de 125 441,98€ HT soit 150530,38€ TTC (répartie en deux devis, l'un de l'entreprise RENOV'SPORT, l'autre de l'entreprise OISE TP).

Les deux devis restant, fournis par les entreprises AGORESPACE et SAE, n'ont pu être étudiés par le Conseil Municipal car ils sont arrivés tardivement et incomplets.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CASAL SPORT (détaillée ci-dessus) et autorise Monsieur le Maire à signer les devis, ainsi qu'à solliciter la Région Hauts-de-France pour l'octroi d'une subvention.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport afin d'obtenir une subvention concernant la création d'un terrain de jeux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de création d'un terrain de jeux.

Une demande de devis a été effectuée auprès de cinq entreprises, dont trois ont fourni une offre complète, à savoir :

- L'entreprise ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITES, pour un montant total de 80 090€ HT soit 96 108€ TTC (répartie en deux devis) ;
- L'entreprise CASAL SPORT, pour un montant total de 95 956,52€ HT soit 115 209,82€ TTC (répartie en deux devis, l'un de l'entreprise CASAL SPORT, l'autre de l'entreprise OISE TP) ;
- L'entreprise RENOV'SPORT, pour un montant total de 125 441,98€ HT soit 150530,38€ TTC (répartie en deux devis, l'un de l'entreprise RENOV'SPORT, l'autre de l'entreprise OISE TP).

Les deux devis restant, fournis par les entreprises AGORESPACE et SAE, n'ont pu être étudiés par le Conseil Municipal car ils sont arrivés tardivement et incomplets.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CASAL SPORT (détaillée ci-dessus) et autorise Monsieur le Maire à signer les devis, ainsi qu'à solliciter l'Agence Nationale du Sport pour l'octroi d'une subvention.

La séance est levée à 21 heures 45 minutes.

<i>Numéro</i>	<i>Objet de la Délibération</i>
<i>D2023_1002_1</i>	<i>Délibération pour institution de la taxe d'aménagement, fixation du taux et institution d'exonération</i>
<i>D2023_1002_2</i>	<i>Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes permanent au titre de l'année 2023</i>
<i>D2023_1002_3</i>	<i>Délibération concernant l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois ainsi que du Pays de Valois au SE60</i>
<i>D2023_1002_4</i>	<i>Délibération pour restauration de la façade de la mairie ainsi que d'un bâtiment communal</i>
<i>D2023_1002_5</i>	<i>Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter le Département de l'Oise afin d'obtenir une subvention concernant la création d'un terrain de jeux</i>
<i>D2023_1002_6</i>	<i>Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter la DETR afin d'obtenir une subvention concernant la création d'un terrain de jeux</i>
<i>D2023_1002_7</i>	<i>Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter la Région Hauts-de-France afin d'obtenir une subvention concernant la création d'un terrain de jeux</i>
<i>D2023_1002_8</i>	<i>Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport afin d'obtenir une subvention concernant la création d'un terrain de jeux</i>